

Notes des réunions du 7 septembre 2018 : Journées de la SAES, Paris.

Atelier CAPES : Laurent Mellet (VP CAPES externe)

Aucun changement dans les épreuves de 2019.

Laurent Mellet rappelle l'importance de lire le rapport.

Rappel que tout est possible pour l'épreuve de **traduction** : 1 ou 2 textes, questions de linguistique sur 1 ou 2 textes. La posture dans cette épreuve ne doit pas être professionnelle mais celle d'un étudiant préparant le concours.

Rappel que les questions de linguistique portent principalement sur l'anglais, c'est-à-dire même dans le thème on se concentre plutôt sur le choix de traduction et non pas sur le français du texte de départ.

Lyndon Higgs : faudrait-il introduire un cours d'analyse de fait de langue française en L3 pour pouvoir préparer les candidats en amont ?

Lyndon Higgs : changement de système de notation en traduction ? Réponse de Laurent Mellet : pour la deuxième année consécutive, nous avons mis en place un système de notation légèrement différent, qui permet aux correcteurs d'apprécier d'abord la traduction de chaque segment dans sa globalité, avant d'évaluer les détails.

Sur la **composition** de 5h : baisse des résultats. L. Mellet indique qu'il s'agit d'une épreuve difficile ; le dossier littéraire fait plus peur que le dossier de civilisation. Il y a une question de méthodologie (analyse littéraire) liée à cette épreuve. Si l'épreuve reste telle quelle, il faudra veiller à la méthodologie ; la problématisation semble mieux comprise. Cette épreuve est certes universitaire mais on ne prête pas assez d'attention à la méthodologie souvent mise en œuvre de manière impressionniste (synthèse, mise en perspective des documents, problématisation par rapport aux textes et aux notions). Les outils de l'analyse (par ex. l'usage des figures de style....) ne sont pas toujours bien maîtrisés. Beaucoup de copies paraphrastiques.

Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux préparer les étudiants à cette méthodologie spécifique en amont ?

Claire Charlot : documents visuels possibles ? Devons-nous continuer à les préparer à faire une analyse visuelle ? 3 documents textuels possible ?

Réponse de Laurent Mellet : Oui, tout à fait possible. Il y a déjà eu 3 documents. Et un document visuel est tout à fait possible.

Question de la salle : partie description des segments : peut-on la faire de manière schématique ? ou, comme dans le dernier rapport, faut-il la rédiger ?

Réponse de Laurent Mellet : il vaut mieux rédiger, la rédaction mettant en évidence la démonstration.

Epreuves d'admission

Pas de changement, là encore.

Impression que les candidats sont mieux préparés pour l'anglais, et ce parfois au détriment de leur français oral (registre relâché etc.). Nécessité de mettre l'accent sur l'importance de la qualité du français.

Toutes les notions sont convoquées pour l'admission. Pour l'épreuve de « mise en situation professionnelle/EMSP », on peut faire appel à une autre notion que celle qui est proposée

dans le sujet (voir la définition de cette épreuve : « L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents **se rapportant à l'une des notions ou thématiques** de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. »

Donc en EMSP il peut y avoir 2 notions et thématiques : une pour la première partie et une pour la deuxième. L'analyse académique peut se référer à une notion et la proposition de pistes pédagogiques s'adapter au cycle demandé et à une notion propre à ce cycle.

Mélanie Joseph-Villain: le fait d'enlever un seul des 3 documents pour la 2^{ème} partie justifie souvent ce changement de notion et thématique (On enlève souvent le document le plus « difficile » pour les élèves).

Retour sur les prestations possible pour les admissibles jusqu'au 15 octobre : contacter la gestionnaire au ministère (adresse sur la convocation)

Date des épreuves écrites 2019 : 27 (composition) et 28 (traduction) mars 2019.

Atelier des Agrégations

Françoise Bort, présidente de l'agrégation externe

EHP : Les critères d'évaluation pour l'épreuve d'EHP sont bien stabilisés : 20' présentation du dossier, 20' d'échange avec le jury, et 5' en français pour la présentation du projet préprofessionnel portant sur l'exploitation de l'un des 3 documents (au choix du candidat, exploitation non suivie d'échange avec le jury) devant un public scolaire. F. Bort précise qu'aucune connaissance des programmes et des méthodes pédagogiques n'est attendue de la part des candidats puisqu'ils ne reçoivent pas de formation dans ce domaine. Il s'agit d'une épreuve *préprofessionnelle* qui demande tout d'abord de la cohérence pour adapter le choix du document au niveau scolaire choisi pour l'exploiter. Le candidat doit ensuite s'appuyer sur ce qu'il a déjà fait au cours de l'analyse (sans refaire ce qui a été fait), et montrer sa capacité à se projeter dans une situation d'échange avec des élèves.

Pendant les 5 heures de préparation, les candidats ont maintenant accès à 10 postes pour consultation du DVD de l'encyclopédie *Britannica*.

Peut-on penser à un allègement du programme vu l'avancement du calendrier des épreuves chaque année ? Le format permet-il de passer de 5 à 4 auteurs, par exemple ? C'est probablement envisageable mais certainement peu souhaitable et cela engagerait une discussion beaucoup plus vaste que la simple question du programme.

En civilisation, Claire Charlot souligne qu'il y a le problème des questions US et GB de tronc commun ; on peut réfléchir à l'allègement des questions, au fait de réduire l'étendue chronologique des questions.

-Faudrait-il envisager une préparation à l'agrégation sur deux ans, pour préparer d'abord le programme de l'année en cours, puis les nouvelles questions ou les nouveaux auteurs la 2^{ème} année, en mutualisant les séminaires de M2 avec les cours d'agrégation ?

Antoine Mioche, président sortant du jury de l'agrégation spéciale

Nous en sommes à la 2^{ème} session. L'une des particularités de cette agrégation est son vivier de candidats, et notamment leur âge : cette année, le plus jeune était de 1988, et le plus âgé de 1962. On n'a pas affaire, pour la plupart, à de jeunes étudiants fraîchement émoulus de l'université, et certains candidats révèlent ainsi, à l'écrit comme à l'oral, des lacunes méthodologiques.

Commentaires de Chantal Manès sur la réforme envisagée du CAPES

Rapport sénatorial récent sur l'attractivité du métier d'enseignant – propositions très proches des recommandations du référé de la Cour des Comptes.

Rapport Filâtre pose aussi la question des situations insatisfaisantes -> renforcer attractivité et renforcer formation des jeunes enseignants.

Anne-Florence Gillard-Estrada : la SAES - avec François Poirier - avait déjà fait un gros travail de réflexion sur la formation des enseignants.

Mathilde Rogez : une partie de ces réflexions est liée au problème de trouver des profs en math. Les EAP (Étudiant apprenti professeur – contrat rémunéré pour rendre le métier d'enseignant plus attractif dans les disciplines sous-encadrées) ne peuvent pas partir à l'étranger en L3 et partir en L2 est compliqué. Si on déplace le concours trop en amont, on empêche les étudiants de langue de partir à l'étranger et de se former un peu plus à leur futur métier.

Wilfrid Rotgé dit que le GALET peut avoir un rôle dans le rappel des spécificités de la formation en langue aux décideurs.

Chantal Manès : il faut faire remonter ces expériences. Mais il ne faut pas non plus toujours imaginer que le pire arrivera. Si on place le concours en fin de L3, on pourra peut-être plus facilement laisser partir les étudiants de langue à l'étranger entre M1 et M2.